



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberlé  
Égalité  
Fraternité

# L'accès à un rendez-vous médical pour tous, partout.

Avec le label France Santé,  
l'État investit pour que chaque  
Français dispose d'une solution  
de soins en 48 heures et à moins  
de 30 minutes de chez lui.



# France Santé : un réseau pour une offre de soins plus accessible.

Pour faire face à l'absence d'offre médicale dans certains territoires, le Gouvernement a créé le réseau France Santé avec un objectif : **garantir à chaque Français un accès simple, lisible, rapide et équitable à la santé**, par la labellisation de 5000 structures de santé de proximité à l'horizon 2027.

## Quelles structures sont concernées ?

- Les **maisons et centres de santé** pluriprofessionnels ;
- Les **cabinets médicaux** regroupant plusieurs médecins ;
- Les **établissements de santé assurant des soins primaires**, notamment les hôpitaux de proximité ;
- Dans les territoires les plus isolés, **des structures permettant un accès de proximité aux soins** (médicibus, officines, lieux de soins solidaires...).

## Quels critères faut-il remplir pour être labellisé ?

- Garantir la présence d'un **médecin généraliste** pour le suivi des patients (médecin traitant) ;
- Assurer la présence et la coordination avec un **infirmier** (au sein de la structure ou à proximité) ;
- Être ouvert au public au moins **cinq jours par semaine** ;
- Appliquer des **tarifs sans dépassement d'honoraires** ;
- **Proposer un rdv dans les 48h lorsque l'état de santé du patient le nécessite** (en lien par exemple avec le Service d'Accès aux Soins).

## Quels sont les avantages de la labellisation pour les structures ?

- Une **offre de soins de proximité plus lisible** ;
- Des **moyens supplémentaires** pour financer les besoins des structures ;
- Un **financement très souple**, piloté par l'État.

En savoir plus sur [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)